



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre mai deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Alexandre DESTRE, Mme Nicole THABUIS.

A donné pouvoir :

M. Alexandre DESTREM, à Nathalie MASSART

Mme Nathalie MASSART est élue secrétaire de séance.

DEL_07432026	Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL O DES ARAVIS
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L. 1531-1 ;

Vu les statuts de la SPL O des Aravis

Considérant que la commune de Serraval est actionnaire de la SPL O des Aravis ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres représentant la commune au sein du Conseil d'administration de la SPL ;

Considérant que la commune dispose d'un siège de représentant au sein du conseil d'administration ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le vote se fera par scrutin public à main levée ;
- **DESIGNE** Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, maire, en tant que représentant de la commune de Serraval au sein du conseil d'administration de la SPL O des Aravis ;
- **PRECISE** que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat municipal, et ce, conformément aux statuts de la SPL O des Aravis et à la réglementation en vigueur ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à sa prise de fonction.

Le quatre mai deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

La secrétaire de séance,
Nathalie MASSART



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

- 7 MAI 2026 - 7 MAI 2026

